

Petit Cormoran 254 : Septembre à novembre 2024



Votre association

L'Assemblée générale qui concerne le rapport financier aura finalement lieu le :

Vendredi 4 octobre 2024 à 18h00, en visioconférence.

Si vous êtes à jour de cotisation 2024, vous recevrez en septembre une convocation par voie électronique.

Contactez le GONm

Adresse : GONm 181 rue d'Auge 14000 CAEN

Mail : secretariat@gonm.org

Tél : 02 31 43 52 56

Adhésions

L'adhésion au GONm est due par **année civile** : n'attendez pas pour réadhérer à votre association au titre de l'année 2024. A partir du 1^{er} décembre, les adhésions sont enregistrées au titre de 2025.

Plusieurs possibilités s'offrent à vous :

- **Prélèvement automatique** : contactez le secrétariat
- **Paiement en ligne** : clic sur la page d'accueil du site Internet du GONm <http://gonm.org/index.php?pages/adhesion>
- **Par voie postale** : en adressant le montant de votre adhésion accompagné du bulletin d'adhésion (téléchargeable sur la page d'accueil du site web).

Les tarifs 2024 sont encore en vigueur :

- Adhésion simple normale : 30 €
- Adhésion membre familial : 10 €
- Adhésion simple petit budget : 15 €
- Adhésion de soutien : > 45 €
- Abonnement à la revue scientifique Le Cormoran : 15 € (ou 35 € pour les non-adhérents).

Conformément à la loi, le montant de l'adhésion n'ouvre pas droit à reçu fiscal contrairement au don. De plus, le reçu fiscal est adressé à l'année N si le don est enregistré à l'année N-1.

Rappel

- Site Internet du GONm : www.gonm.org
- Forum du GONm : forum.gonm.org
- Facebook : [GroupeOrnithologiqueNormand](https://www.facebook.com/GroupeOrnithologiqueNormand)
- Liste de discussion : https://framalistes.org/sympa/info/gonm_liste

Le Petit Cormoran est un bulletin de liaison qui paraît tous les trois mois.

Il est mis en ligne et est consultable sur notre site : www.gonm.org

Le prochain Petit Cormoran paraîtra : **fin novembre 2024**. Les textes devront nous parvenir avant le : **10 novembre 2024**.

Les textes ne doivent pas dépasser une page et doivent renvoyer, si nécessaire, à un document plus complet qui sera mis en ligne sur le site du GONm.

Merci :

Merci aux auteurs, illustrateurs, correcteurs (Alain Barrier et Claire Debout), metteur en page (Claire Debout) et en ligne (Guillaume Debout) et à la responsable de l'envoi de ce PC (Joëlle Riboulet).

Responsable de la publication : Gérard Debout.

Lorsque, par oubli ou non, un texte n'est pas signé, il est évidemment assumé par le directeur de la publication.

Dons et legs

Le GONm est une association reconnue d'utilité publique. À ce titre, l'association peut recevoir des dons et des legs.

Si vous voulez aller plus loin, contactez le secrétariat au 02 31 43 52 56.

Les dons au profit des associations ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % à 75 % du montant versé selon les cas, dans la limite de 20 % du revenu imposable.

Merci pour votre aide !

La photo d'échasse blanche de la couverture est de Francis Bellamy.

Elle a été prise à la tourbière de Baupte (« tourbière de Sèves) qui deviendra d'ici quelques années une réserve naturelle nationale.

Partager

Correspondants locaux

Vous trouverez ci-dessous les mails des correspondants locaux : n'hésitez pas à les contacter : ils sont là pour vous accueillir, vous aider à participer aux activités du GONM.

Par ailleurs, un quiproquo nous a conduit à présenter Guy Béteille et Sophie Ackermann comme correspondants locaux pour l'arrondissement de Lisieux ; c'est une erreur dont nous nous excusons. Cet arrondissement est donc lui aussi « orphelin ». Si cela vous dit ! contactez-moi afin que la carte soit la plus complète possible.

Gérard Debout



Voici la liste des arrondissements de Normandie et des correspondants locaux :

Département	Arrondissements	Correspondant	Mail
Manche	Avranches	Luc Loison	correspondant-avranches@gonm.org
	Cherbourg	Jean-Marc Joly	correspondant-cherbourg@gonm.org
	Coutances	Bruno Chevalier	correspondant-coutances@gonm.org
	Saint-Lô	Alain Brodin	correspondant-saint-lo@gonm.org
Calvados	Bayeux	Roselyne Lanchas	correspondant-bayeux@gonm.org
	Caen	Andrée Lasquelléc	correspondant-caen@gonm.org
	Lisieux		
	Vire	Paule Mahmoudi	correspondant-vire@gonm.org
Orne	Alençon		
	Argentan		
	Mortagne		
Eure	Bernay	Fabrice Prévost	correspondant-bernay@gonm.org
	Évreux	Laurent Ernis	correspondant-evreux@gonm.org
	Les Andelys		
Seine-Maritime	Dieppe	Jean-Louis Fagard	correspondant-dieppe@gonm.org
	Rouen	Florian Grillot	correspondant-rouen@gonm.org
	Le Havre	Guillaume Madotto	correspondant-le-havre@gonm.org

Formation des débutants dans le Sud-Manche

Je vais tenter de résumer deux années de formation en ornithologie avec Thierry Grandguillot, Luc Loison et Sébastien Crase dans la Manche. Notre première rencontre s'est faite sous la pluie dans les herbus de la Rochetorin (cliché supra).

Nous avons observé les grands cormorans, les spatules blanches, le héron cendré, les tadornes de Belon, les grands gravelots... et découvert le chant de la linotte mélodieuse et du pipit farlouse. C'était parti, nous étions dans le bain !

Après un passage derrière l'ordinateur pour apprivoiser Faune-Normandie, et un tour au jardin des plantes d'Avranches pour s'initier au comptage des oiseaux en retenant au passage que la grive musicienne chante toujours trois fois, nous avons vécu un week-end de stage au mois de mars. Une immersion dans le monde des oiseaux qui a commencé au château des cigognes à Saint-Fromond. A la Mare de Vauville, nous avons découvert le monde des anatidés : fuligules morillon ou milouin, canard souchet et foulque macroule. Dans les dunes de Biville, le traquet pâtre a alerté les pipits farlouses et autres bergeronnettes de notre arrivée. Et nous sommes même allés jusqu'à l'aérodrome pour admirer un pluvier doré solitaire ! Le lendemain, à Goury, nous avons observé le vol des laridés en tout genre et particulièrement apprécié les fous de Bassan. Puis nous avons appris à faire la différence entre un tournepierre à collier et un grand gravelot.

Et pour terminer, à la réserve de Beauguillot, nous avons observé des cygnes tuberculés, des hérons cendrés, des tadornes de Belon, des sarcelles d'hiver. Un temps fort de notre formation ! Après un nouveau temps de formation sur l'application Naturalist pour communiquer nos découvertes aux autres membres du GONM, la première année a pris fin.



En septembre, rendez-vous donné à l'embouchure du Thar, à nouveau avec les laridés. Nous avons fait une nouvelle rencontre : la sterne pierregarin, plus fine que la mouette. Une aigrette garzette nous a fait le show et nous avons retrouvé les grands gravelots.

En octobre est venu le temps de la migration à Carolles. Nous avons vu passer des pinsons des arbres en grand nombre ainsi que d'autres passereaux. Trois aigrettes garzettes et trois grandes aigrettes nous ont fait la surprise de migrer devant nos yeux émerveillés et nous avons identifié un grèbe huppé !



En décembre, à Saint-Michel-des-Loups, il faisait si froid dans les tourbières que les oiseaux se sont faits très discrets. En février, de Vains à Saint-Jean-le-Thomas, nous avons retrouvé la grive, draine cette fois, qui adore le gui et chante aussi trois fois mais avec mélancolie. Nous nous sommes régalez devant les courlis cendrés et l'envol des vanneaux huppés.

En mars, les Caennais du groupe nous ont invités. D'observatoire en observatoire autour de la réserve de Sallenelles dans l'estuaire de l'Orne, nous avons profité des aigrettes garzettes, des sarcelles d'hiver, des cygnes tuberculés, d'une pauvre barge à queue noire blessée, de limicoles : courlis cendrés, bécasseaux variables, de tadornes, d'un très coopératif chevalier gambette et même de phoques !

Ensuite, accompagnés de Quentin Trével, membre de l'association des amis des marais de la Dives, nous avons observé une cigogne, un faucon crécerelle, des sarcelles d'hiver et autres anatidés, des cormorans, des cigognes installées dans des peupliers et de grandes aigrettes pour lesquelles le marais est un paradis.

En avril, c'était le printemps au bois Dardennes. Nous avons ouvert nos oreilles et écouté tous les chants possibles des oiseaux arboricoles du Sud-Manche avec en point d'orgue le cri étrange du pic mar. En juin, pour notre dernière rencontre, nous étions à la réserve ornithologique du site de l'Orange à Tirepiéd. Nous avons découvert la cohabitation entre agriculteurs et ornithologues, la gestion de l'eau, le combat à mener pour créer et maintenir un espace dédié aux oiseaux. Le créateur du lieu, Jean Collette, nous a guidés et ses explications étaient claires et passionnantes. Et en point d'orgue, nous avons écouté le concert d'un hypolaïs polyglotte. Un moment délicieux, juste avant le partage d'un apéro ornithologique bien sûr !

Merci à nos trois formateurs. Grâce à eux, chacun d'entre nous repart avec un savoir enrichi sur le monde des oiseaux et surtout avec des yeux et des oreilles aiguisés, à l'affût du moindre pépiement nouveau... Moi je dirai que c'est une fauvette à tête noire... Pas toi ? Ah une hypolaïs qui imite la fauvette... Tu crois ? Le chemin est encore long mais si passionnant !

Texte et photos : Laurence Juaneda

Formation 2024 - 2026

La formation « débutants » dans le Sud-Manche reprendra en septembre prochain. Elle se fait sur deux années, avec une rencontre tous les deux mois et un stage de deux jours. L'effectif est réduit, environ 10 personnes. Il y a une petite partie théorique, mais l'essentiel se fera sur le terrain. Nous verrons aussi comment s'investir dans l'association.

Trois membres du GONm accompagnent le groupe tout au long de cette formation : Luc Loison, Sébastien Crase et Thierry Grandguillot.

Si vous êtes débutant en ornithologie, motivé pour en savoir plus, disponible 10 fois pendant ces deux années, vous pouvez vous inscrire auprès de Sébastien Crase, en donnant vos prénom et nom, adresse et adresse électronique à : sebastien.crase@gonm.org Attention, il faut être membre du GONm, à jour de cotisation tout au long de ces deux années. Cette formation est gratuite, les éventuels frais sont le transport (covoiturage chaque fois que possible), et le logement lors du stage.

Carolles, 28 et 29 septembre 2024 :

rencontres ornithologiques du week-end de la Saint-Michel



**Groupe
Ornithologique
Normand**

Carolles
22^{èmes} rencontres
de la Saint-Michel

Journées d'Ornithologie Normande

Samedi 28 et dimanche 29 septembre 2024
Carolles - Manche



Maison de l'Oiseau Migrateur
6 rue des Jaunets 50740 Carolles
tél : 06 64 61 38 33
mail : mom@gonm.org

Espace François Simon
45 rue Division Leclerc
50740 Carolles

www.gonm.org

Voici le programme de la 22^{ème} édition de notre rendez-vous d'automne :

Le samedi 28 septembre :

Suivi de la migration en matinée sur le Cap à la cabane Vauban, accueil dès 8h30 pour observer la migration des passereaux mais aussi les oiseaux présents en mer ; Corentin Rivière sera présent sur la falaise.

Vers 11h30, apéritif convivial près de la MOM puis pique-nique tiré du sac ;

L'après-midi, à partir de 14h30, des conférences seront proposées par des ornithologues passionnés :

- Bruno Chevalier rappellera l'évolution du marais baupinois (parc des marais du Cotentin et du Bessin) depuis 1949 ; il évoquera l'évolution de l'avifaune et exposera les enjeux et les perspectives d'évolution du site, dans un contexte, pas toujours facile, de création de la réserve naturelle ;

- Franck Morel présentera le statut de la spatule blanche à la réserve naturelle nationale du Hode en baie de Seine ; c'est un migrateur rare et un nicheur exceptionnel, son installation au marais du Hode date des années 2015 ;

- Gérard Debout donnera les résultats des points d'écoute réalisés depuis 1992 dans les marais de Carentan, mettant en évidence l'intérêt des suivis à long terme, pour des espèces de passereaux indicatrices de la qualité des milieux.

Ces conférences ont lieu à la salle des fêtes François Simon au 45 rue Division Leclerc 50740 à Carolles où vous pourrez admirer deux expositions :

- Photographies par un adhérent Bertrand Havard : « Oiseaux de Laponie »

- Dessins et sérigraphies d'Antoine Cazin, Guillaume et Karine Debout « Histoires naturelles »

Le dimanche 29 septembre :

Observation de la migration en matinée sur les falaises de Carolles dans les mêmes conditions que la veille.

Près de la salle des fêtes vous pourrez fabriquer un nichoir avec les précieux conseils de Thierry Grandguillot qui vous guidera toute la matinée. L'exposition photographique sur les oiseaux de Laponie sera toujours visible.

Nous vous attendons nombreux pour partager ces moments ornithologiques et conviviaux.

Claire Debout

Antifer : samedi 5 octobre 2024 à la réserve d'Antifer/76

La journée du 5 octobre sera consacrée aux oiseaux à La Poterie-Cap-d'Antifer/76. Elle conclura l'exposition présentée au phare depuis début mai sur les oiseaux de Normandie.

Le matin, Cyriaque Lethuillier, conservateur de la réserve et maire de la commune, guidera une visite de la vailleuse d'Antifer.

L'après-midi, trois conférences seront présentées au phare :

- Gérard Debout : écologie et biologie de la migration

- Claire Debout : les organes permettant l'orientation des migrateurs grâce au magnétisme terrestre.

- Puis de 16h00 à 21h30 "jour de la nuit". Gunter De Smet : présentation des rapaces nocturnes normands, suivie par une balade crépusculaire dans la réserve d'Antifer à l'écoute des bruits nocturnes (avec possibilité de grand-duc).

Pour cette balade, inscription obligatoire auprès de l'animateur : Gunter De Smet gunter.desmet@gonm.org

Formations pour les adhérents

Liste des formations gratuites proposées pour le reste de l'année 2024 :

Avec Gunter De Smet :

Samedi 26 octobre 2024 : Formation pratique au guet à la mer.

Rdv à 8h30 à l'entrée du port d'Antifer. Venir avec longue-vue et jumelles, à destination des amateurs avertis. En raison de la réglementation stricte d'accès au port : nombre limité de participants et fournir d'avance la carte d'identité (si accès en plusieurs véhicules - maximum de 3 véhicules autorisés – fournir également la carte grise). Précisions lors de l'inscription obligatoire : gunter.desmet@gonm.org

Avec Corentin Rivière :

Samedi 23 novembre de 8h à 12h30 Identifier les laridés

Rdv à 8h au parking de l'estuaire du Thar à Kairon/Saint-Pair-sur-Mer/50

Samedi 7 décembre de 8h30 à 12h30 Identifier les limicoles

Rdv à 8h30 au parking de l'estuaire du Thar à Kairon/Saint-Pair-sur-Mer/50

Inscription obligatoire : mom@gonm.org

Avec Thomas Domalain :

Samedi 14 septembre 2024 : identifier les oiseaux en halte migratoire. Rdv à 7h30 en bas de la falaise d'Eletot / 76, toute la journée ou sur une partie de la journée.

Samedi 12 octobre 2024 : identifier les oiseaux en migration active. Rdv à 7h30 au parking du camping « Les Mouettes » à Criel sur mer /76, toute la journée ou sur une partie de la journée.

Samedi 9 novembre 2024 : identifier les oiseaux hivernants du bocage. RDV à 8h place de l'église à Saint-Geneviève / 76, toute la journée ou sur une partie de la journée.

Inscription obligatoire :

thomas.domalain@gonm.org



Chausey (Photographie Gérard Debout)

Et, Avec Fabrice Gallien n'oubliez pas non plus les stages de Chausey :

Réservés aux adhérents à jour de cotisation. Inscription obligatoire : fabrice.gallien@gonm.org. Coût : 75 euros incluant traversée et hébergement. 10 places

[Chausey du 2 au 5 octobre 2024](#)

[Chausey du 13 au 16 novembre 2024](#)

[Chausey du 11 au 14 décembre 2024](#)

Et pour tous les autres rendez-vous :

consultez le calendrier sur le site Internet du GONM, c'est une mine d'informations :

<http://www.gonm.org/index.php?pages/Calendrier>

Connaître

Enquêtes Tendances

15 août – 15 septembre

puis 15 octobre – 15 novembre ;
claire.debout@gmail.com

Avec toutes les promesses que j'ai eues pour la campagne 2023-2024 et pour celle à venir de 2024-2025, pas moins de 25 nouveaux parcours vont alimenter le fichier Tendances.

Bravo et merci à tous ceux qui se lancent et aussi merci à Jean Collette, infatigable "rabatteur". Merci aussi aux participants de longue date qui n'hésitent pas à ajouter encore 1 ou 2 parcours à leur échantillon. Mais, seulement 6 nouveaux observateurs arrivent et nous attendons encore de nouveaux participants pour dépasser l'effectif de 93 : c'est si peu par rapport aux quelques 1100 adhérents actuels.

Si toutes les promesses sont tenues, nous arrivons donc à **206 parcours** (+ 6 promis pour la prochaine campagne), et **93 observateurs**, il est encore temps de fournir des efforts pour arriver à dépasser les seuils, en particulier atteindre les 100 participants. Je compte sur vous surtout dans cette période d'incertitudes grandissantes pour le maintien de la biodiversité dans nos campagnes.

Plus que jamais nous avons besoin de cette connaissance de notre avifaune et de son évolution afin de poursuivre la politique du GONM de protection des milieux normands.

N'hésitez pas à consulter sur le site les derniers bilans de cette enquête mais aussi les pages relatives aux réserves et aux refuges en suivant les liens :

[http://www.gonm.org/index.php?post/Enqu ... - TENDANCES](http://www.gonm.org/index.php?post/Enqu...-TENDANCES)

[https://www.gonm.org/index.php?category ... - Normandie](https://www.gonm.org/index.php?category...-Normandie)

[viewtopic.php?f=12&t=571](http://www.gonm.org/viewtopic.php?f=12&t=571)

J'attends avec impatience vos retours et vous remercie pour votre implication actuelle et future et soyez fidèles, vos données nous intéressent.

Claire Debout

Nouvelle espèce nicheuse en Normandie

La Normandie accueille une nouvelle espèce nicheuse certaine : **le harle bièvre**, découvert par un salarié de la DREAL. C'est une femelle accompagnée de 8 jeunes sur l'Avre dans l'Eure.

Le harle bièvre niche en Europe en Grande-Bretagne et en Scandinavie ainsi qu'en Europe centrale.



Harle bièvre (Photographie Gérard Debout)

La population alpine initialement cantonnée aux lacs Léman et d'Annecy, s'est considérablement développée et l'espèce se reproduit désormais en France non seulement dans les Alpes du nord, mais aussi dans le Jura et jusqu'en Alsace.

Des nidifications loin de ces régions sont possibles comme en Bretagne en 2020 (Ornithos 28-4). La reproduction en Normandie a donc eu lieu, elle aussi, très loin de ses bastions de l'est de la France.

Bernaches et avocettes hivernant en Normandie : 2023-24 (48^{ème} et 31^{ème} édition)

Bernache cravant à ventre sombre

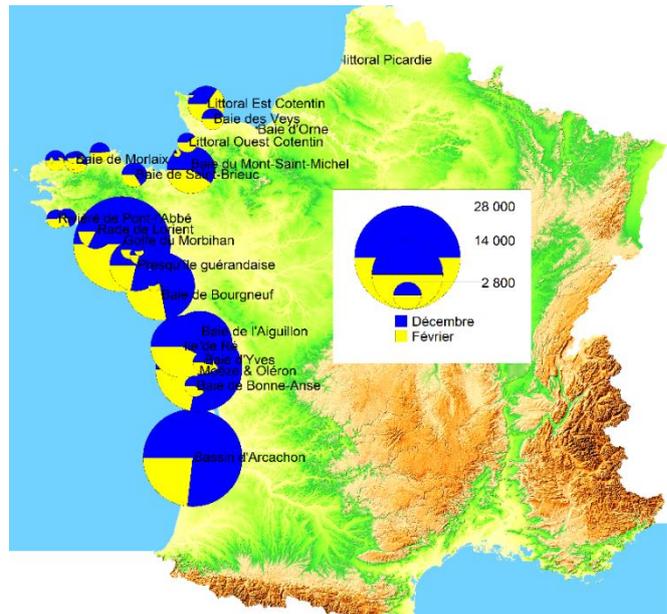
L'hivernage en France a culminé en décembre 2023 avec 113 228 individus recensés, contre 113 180 en décembre 2022. A cette date, la France accueillait 59 % de la population biogéographique (215 000 individus), mais les valeurs observées étaient en recul de 9 % par rapport à la moyenne des dix dernières années.

La Normandie accueillait 7 % de la population hivernant en France lors du pic d'abondance mais, comme les années précédentes, elle a joué un rôle plus significatif dès le mois de janvier, retenant jusque 15 % des hivernants en février, le temps d'une halte ou d'un séjour prolongé. Les effectifs observés en janvier dernier sont de 50 % supérieurs à la moyenne de ces dix-huit dernières années (8 954), et nous enregistrons une forte croissance de 5,5 % ± 0,1 % par an au cours de cette même période.

Bernache cravant à ventre pâle

Le pic d'abondance est intervenu en janvier avec 1 506 individus, contre 1 040 en février 2023. Cependant, dès le mois de février, un tiers de la troupe avait quitté nos côtes prématurément, possiblement en raison de conditions d'accueil défavorables. A cette date, la côte ouest de la Manche accueillait 98 % des effectifs hivernant en France et à Jersey, soit 4 % de la population du haut arctique de l'Est canadien dont l'essentiel hiverne en Irlande. En dehors du golfe normand-breton, dix sites seulement ont retenu de 1 à 41 oiseaux plus ou moins longuement, pour un total de 16 oiseaux en janvier.

Les effectifs comptés cet hiver en Normandie sont de 27 % supérieurs à la moyenne observée ces dix-huit dernières années (1 189), période au cours de laquelle cette population présente des effectifs stables, 0,5 % ± 0,1 % par an, comme la population biogéographique.



Répartition de la bernache cravant en France (2023-2024)

Avocette élégante

Le nombre d'hivernants recensés en France lors du pic d'abondance en janvier 2024 est de 20 639 oiseaux, contre 16 561 en 2023. Le littoral Atlantique accueillait 82 % des effectifs à cette date, dont 22 % en baie d'Aiguillon, le littoral méditerranéen 16 %, et celui de la Manche 2 % (carte suivante). La tendance numérique, calculée à partir des comptages WI de janvier, présente une augmentation modérée depuis 1980 (+1,2 %) pour se stabiliser depuis 2010(+ 0,4 %). Par ailleurs, le littoral Manche-Atlantique a retenu 18,4 % de la population « Atlantique » estimée à 94 000 individus et le littoral méditerranéen a accueilli 8,5% de la population « méditerranéenne » qui, elle, est estimée à 39 000 individus.

La Normandie joue un rôle modeste en période d'hivernage, 365 oiseaux lors du pic de janvier 2024, soit 2 % de la population de référence. Les stationnements en période de migration sont un peu plus importants, 3 % des oiseaux recensés en France au mois de mars 2024, quand ceux du mois d'avril correspondent en partie à l'arrivée des

nicheurs. Par ailleurs, les effectifs observés en janvier sur la période 2007-2024 (308 individus en moyenne) sont jugés stables, - 0,4 % \pm 0,3 % par an.

La version complète de ce rapport (7 pages de cartes, graphiques, tableaux et commentaires) est consultable à cette adresse :

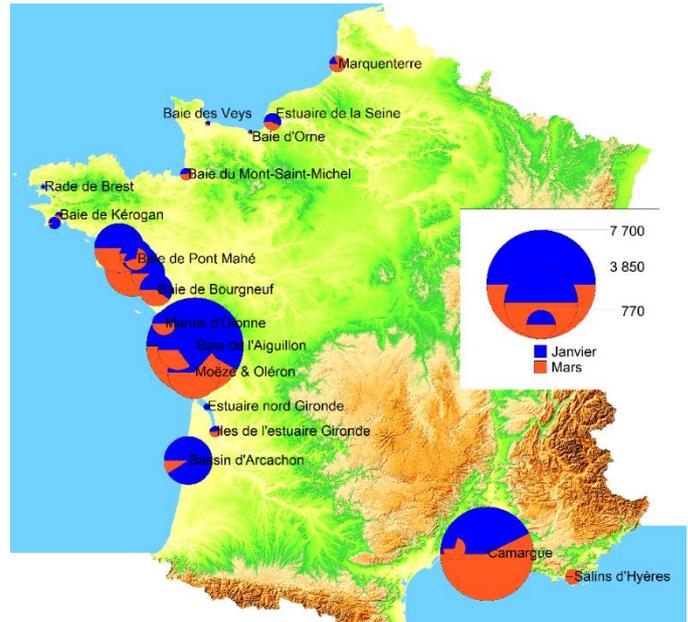
<https://www.gonm.org/index.php?post/734>

Merci de me contacter pour la couverture des havres de Portbail et Carteret :

bruno-chevalier@neuf.fr

ou au 06 33 64 98 33.

*Répartition de l'avocette élégante en France
(2023-2024)*



Avocette (Photographie Gérard Debout)



Remerciements :

Alain Barrier, Jocelyn Desmares, Daphné Lapie et Régis Purenne sur la côte Est du Cotentin,

Fabrice Gallien et les adhérents ayant participé aux stages de Chausey, Thierry Galloo et les partenaires de la RN de Beauguillot,

Jean-Pierre Marie et les membres du réseau intervenant en baie d'Orne,

Franck Morel et la RN de la baie de Seine, Corentin Rivière en baie du Mont Saint-Michel, Xavier Trenteseaux pour la rade de Cherbourg,

et plus ponctuellement, Claire & Gérard Debout sur la partie nord de la côte des havres lors de l'enquête Wetlands international en janvier 2024.

Bruno Chevalier



Bilan du réseau des limicoles côtiers 2023-2024

Introduction

Le GONm a intégré l'Observatoire « Littoral, limicoles et macrofaune benthique » en novembre 2008. Ce dispositif initié par le réseau des Réserves naturelles nationales de France met en œuvre un programme de surveillance continu, basé sur le dénombrement mensuel des limicoles côtiers sur les principaux sites estuariens et côtiers de la façade Manche-Atlantique-Méditerranée. Il a pour objectif de contribuer à un éclairage national sur la distribution spatiale et temporelle des stationnements, permettant notamment une meilleure définition du statut des espèces présentes. Il contribue également à informer les gestionnaires d'espaces naturels et les décideurs locaux sur la variabilité saisonnière et les enjeux de conservation.

Données globales

La baie du Mont Saint-Michel (BMSM) a accueilli 61 % des effectifs recensés dans

le cadre de ce réseau en hiver ; la baie des Veys (BdV) 16 % ; la côte des havres 11 % (très fort déclin continu sur le tiers nord depuis dix ans) ; la côte est du Cotentin 6 % ; la baie d'Orne 3 % ; Chausey 2 % . En période de migration, la BMSM a accueilli 46 % des effectifs maximaux observés en postnuptiale et 56 % en pré-nuptiale, mais en dehors des pics d'abondance ; la côte sud des havres 20 % puis 18 % ; la BdV 20 % puis 15 % ; la côte Est du Cotentin 9 % puis 5 % ; la baie d'Orne 5 % puis 7 % ; Chausey 2 % en période de migration postnuptiale. Cependant, si l'on s'affranchit de la disparité des surfaces en jeu pour rendre compte de la richesse trophique et spécifique des huit à chaque période, le classement est bien différent en termes de densités comme nous pouvons le constater dans le tableau suivant :

Effectif et densité moyenne par site en 2023-2024

Nombre d'oiseaux et densité pour 100 ha par site fonctionnel	Baie du Mont-Saint-Michel	Archipel de Chausey	Havre de la Sienne	Havres de Blainville-Geffosses	Havre de Lessay	Havre de Surville	Havre de Portbail	Havre de Barneville-Carteret	Côte Est Cotentin	Baie des Veys	Baie d'Orne	Total
	Migration postnuptiale											
Nombre d'oiseaux	22709	944	5979	1283	1790	NR	NR	NR	4525	9624	2253	68334
Densité / 100ha	87	47	149	43	90	NR	NR	NR	151	321	322	147
Rang	6	7	4	8	5				3	2	1	
Hivernage												
Nombre d'oiseaux	51331	1928	5207	1614	1625	473	474	182	5413	13493	2359	86778
Densité / 100ha	197	96	130	54	81	39	47	36	180	450	337	187
Rang	3	6	5	8	7	10	9	11	4	1	2	
Migration pré-nuptiale												
Nombre d'oiseaux	12741	NR	2005	509	1555	NR	NR	NR	1121	3321	1580	36721
Densité / 100ha	49	NR	50	17	78	NR	NR	NR	37	111	226	79
Rang	5		4	7	3				6	2	1	

La baie d'Orne y occupe globalement le premier rang, la BdV le second, la côte est de la Manche le troisième rang, la BMSM le quatrième, la côte sud des havres le cinquième rang, l'archipel de Chausey le sixième, et la côte nord des havres ferme la marche.

Hivernage

Le territoire d'intervention de ce réseau, hors baie de Seine, faute de disposer des données dans des délais compatibles avec l'animation de cette enquête, a accueilli 94 % des limicoles côtiers recensés en Normandie en janvier 2024 dans le cadre de l'enquête Wetlands International « Oiseaux d'eau », soit 84 099 oiseaux, contre 82 541 en 2023.

Migration

Les effectifs périodiques maxi recensés au cours des deux mouvements migratoires, selon le calendrier propre à chaque espèce, est de 71 939 oiseaux, contre 105 055 en 2022-2023 : 49 107 au cours de la migration postnuptiale (68 334 en 2022), et 22 838 lors de la migration pré-nuptiale (36 721 en 2023).

Le rapport complet, 8 pages de commentaires, cartes et graphiques, est disponible à cette adresse : <https://www.gonm.org/index.php?post/735>



Bécasseau sanderling (photo Philippe Fauvel)

Merci de me contacter pour la couverture des havres de Surville, Portbail et Carteret, où votre contribution est indispensable pour pérenniser cet observatoire : bruno-chevalier@neuf.fr ou au 06 33 64 98 30.

Remerciements : Ce bilan est le produit du travail mené sur le terrain par nos collègues de la RN de Beauguillot, du SyMEL et de l'ONCFS 14 & 50, du PNR des marais du Cotentin et du Bessin en ce qui concerne la baie des Veys ; en baie du Mont Saint-Michel, le réseau compte une vingtaine d'observateurs, il a été animé cette année par Corentin Rivière pour le GONm et Manon Simonneau pour Bretagne-Vivante ; à Chausey, Fabrice Gallien procède d'octobre à

février avec les nombreux adhérents qui participent aux stages organisés par le GONm ; en baie d'Orne, Jean-Pierre Marie coordonne ce suivi avec l'aide de James Jean Baptiste, Manon Blouet, Jean Pierre Clave, Gérard Deloison, Jean Pierre Moulin et Olivier Zucchet ; Régis Purenne et la RN de Beauguillot ont ce même rôle pour la côte est du Cotentin auprès de Jocelyn Desmares et Alain Barrier ; Bruno Chevalier intervient sur la côte ouest du Cotentin, de Bréhal à Saint-Germain-sur-Ay ; Gérard et Claire Debout ont renseigné les havres de Surville, Portbail et Barneville-Carteret lors de l'enquête WI en janvier.

Bruno Chevalier

Menaces accrues sur la mouette tridactyle



L'effondrement de la falaise (Photographie Régis Purenne)

Régis Purenne, chargé du suivi ornithologique de la ZPS des falaises du Bessin occidental, dont le GONm est l'animateur, a constaté début juillet qu'une portion importante de la falaise s'est effondrée à Saint-Pierre-du-Mont au cœur de notre ancienne réserve, dont nous avons été évincés par le département du Calvados.

Cet écroulement de la falaise a eu lieu dans la partie Est du noyau de la colonie de mouettes tridactyles qui contenait des nids avec des jeunes, ce qui aura des conséquences sur la production en jeunes cette année et, dans le futur, sur les effectifs si les couples ne se reportent pas sur un autre secteur en 2025.

L'érosion s'accélère sur ce site ce qui est dommageable pour les oiseaux, et rend dangereuse la pratique de l'ornithologie ; c'est d'ailleurs ce qui nous a conduit à refuser de reprendre les études télémétriques qui avaient eu lieu il y a quelques années : le danger de rester longtemps sous la falaise pour capturer des oiseaux est devenu tel que j'ai refusé de répondre positivement aux demandes qui nous étaient faites, suivant en cela l'avis de Régis.

Quand, par ailleurs, nous apprenons que les tridactyles de la colonie de la réserve du Cap Fagnet à Fécamp n'a probablement produit aucun jeune cette année, on ne peut qu'être inquiet quant à l'avenir de l'espèce en tant que reproductrice en Normandie

Gérard Debout



Mouette tridactyle (Photographie Gérard Debout)

PNA puffin des Baléares

Un plan national d'actions (PNA) en faveur du puffin des Baléares est mis en place sur la période 2024-2025. Il est piloté par la DREAL de Bretagne et Adrien Lambrechts de l'OFB.

Ce PNA vise à améliorer l'état de conservation de l'espèce par la réduction des pressions exercées, telles que les interactions avec les activités de pêche, et les activités nautiques sportives et de loisirs, les interactions potentielles avec les futurs parcs éoliens en mer.



Puffin des Baléares en vol. Poterie H. Chassaud

Le Puffin des Baléares (*Puffinus mauretanicus*), est une espèce d'oiseau nicheuse endémique des Baléares, considérée comme l'oiseau marin le plus menacé d'Europe. L'effectif mondial de l'espèce est restreint (24 000 à 26500 individus, mais seulement 3 200 couples nicheurs) et en déclin (en l'état actuel, les études statistiques prévoient une disparition de l'espèce d'ici 40 ans). Son statut de conservation est jugé en « danger critique d'extinction » en Europe depuis 2004 et l'espèce est protégée en France.

La France a une responsabilité majeure dans la conservation de cette espèce en période inter-nuptiale (présence dans les eaux territoriales françaises atlantiques), et dans une moindre mesure en période de reproduction (présence en Mer Méditerranée).

En complément, il instaure un dispositif de suivi à moyen terme de l'espèce et propose une intégration des enjeux relatifs au Puffin des Baléares dans l'ensemble des politiques publiques liées au milieu côtier et marin.

Comment le GONm participe à ce PNA ?

Le premier volet, de 2022 à 2024, correspond à des suivis décennaires standardisés depuis la côte sur les sites connus de stationnements estivaux des oiseaux : la côte ouest du Cotentin au niveau de Baubigny et la baie du Mont Saint-Michel (Carolles). Les effectifs y semblent en déclin, mais la découverte de stationnements importants à l'ouest de Jersey et de Guernesey peut laisser penser qu'un transfert aurait eu lieu. Pour s'en assurer, dans le cadre du PNA, un volet international a été initié avec les Îles anglo-normandes. Il est complété par des survols aériens au large de côtes du Cotentin, des suivis

mensuels en bateau de Carteret au Rozel et, grâce à un partenariat avec Brittany Ferries, des sortis décadaires standardisés sur un ferry qui va de Saint-Malo à Portsmouth. Ces trois dernières actions sont conduites ou pilotées par le GONm et ont obtenu le financement dans le cadre du Fonds vert.

Pour le moment, voici les résultats obtenus en 2023 pour les suivis depuis la côte de Baubigny et Carolles (extraits de Debout, G. - Suivi des stationnements de puffin des Baléares au large de Carolles et de Baubigny (Manche) été 2023). Plusieurs observateurs ont été mobilisés pour ces suivis (en gras, les responsables pour le site) :

- A Carolles :
 - o Carl Fauxbaton, Thierry Grandguillot, Maud Lerenard, **Corentin Rivière**.
- A Baubigny :
 - o Claire Debout, **Gérard Debout**, Daphné Lapie, Denis Le Maréchal, **Régis Purenne**.

Si nous envisageons les résultats des deux sites normands pour l'été 2023, en ne retenant que les effectifs maximaux par décade, nous obtenons des résultats très en deçà de la situation qui prévalait il y a encore peu d'années. Le stationnement en baie du Mont Saint-Michel a été bref et d'importance moyenne (maximum 860 mi-août) ; à Baubigny, il y a eu peu de stationnements et en effectifs très réduits (maximum 110 mi-juillet).

Les données de Faune-Normandie et de Trektellen n'apportent que peu de données supplémentaires utiles pour les deux lieux de stationnement étudiés si ce n'est à Carolles. En tout cas, aucune des observations de déplacements ne permet d'expliquer les variations d'effectifs sur les sites de stationnement.

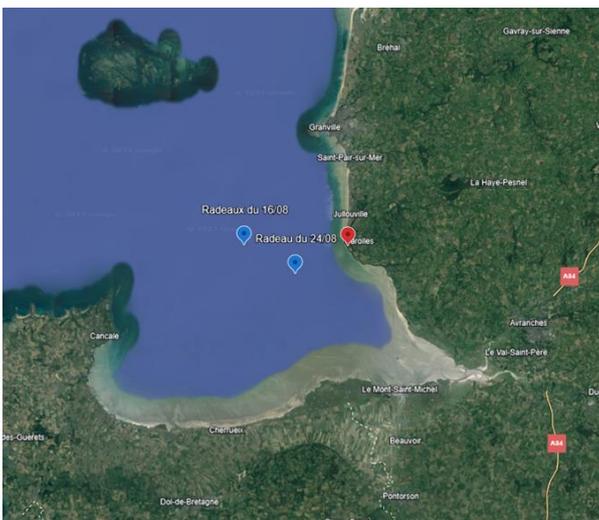
En outre, elles montrent que de juin à novembre les observations d'oiseaux en déplacement sont peu nombreuses. Les rares données de Chausey, Granville et du sud de la côte des havres peuvent logiquement être rattachées à l'estivage en baie du Mont.

Les données de l'été 2023 confirment l'existence de deux sites de stationnements estivaux de puffin des Baléares : Carolles et Baubigny.

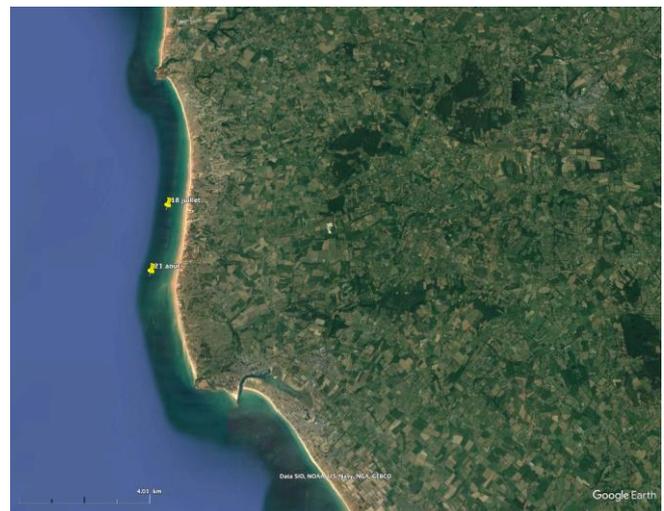
Elles confirment l'impossibilité de déduire les variations numériques observées à partir des données régionales de guet à la mer.

Sur le plan de la protection, si la baie du Mont Saint-Michel est une ZPS et devrait donc, à ce titre, permettre de définir des modalités de protection des puffins, il n'en est pas de même du site de Baubigny.

Gérard Debout



Localisation des données observées depuis le site de Carolles en 2023



Localisation des données observées depuis le site de Baubigny en 2023



Puffins des Baléares à Baubigny ... comme on peut les voir de la plage (Photographies Gérard Debout)

Protéger

Protection des espèces

Piège qui après nous vivez

Piège qui après nous vivez.

Ou quand ça veut pas, ça veut pas,
9 juillet 2024 Écaquelon dans l'Eure.
Un étourneau a coincé son bec dans un câble
électrique toronné.

Triste fin

Jean-Michel Henry (texte et photo)



Liste rouge des oiseaux nicheurs de Normandie

L'élaboration d'une nouvelle liste rouge des oiseaux nicheurs de Normandie a été confiée au GONm par l'ANBBB et la DREAL. Elle prendra la suite des deux listes rouges précédentes établies pour chacune des deux « anciennes » régions :

Debout, G. 2012 – Liste rouge des oiseaux de Basse-Normandie. GONm, 76 pages.

Debout, G. 2013 – Liste rouge des oiseaux de Haute-Normandie. GONm, 51 pages.

Rappelons, sans les reprendre in extenso, les résultats de l'époque pour les seules espèces nicheuses en danger critique :

Code	Basse-Normandie	Code	Haute-Normandie
A07	Grèbe à cou noir	B03	Cormoran huppé
B04	Fou de Bassan	B10	Butor étoilé
B07a	Héron garde-bœufs	C09	Sarcelle d'hiver
B10	Butor étoilé	C10	Canard chipeau
B12	Cigogne noire	C13	Sarcelle d'été
C09	Sarcelle d'hiver	D02	Fuligule milouin
C10	Canard chipeau	E09	Autour des palombes
C12	Canard pilet	E14	Busard des roseaux
D04	Nette rousse	E16	Busard cendré
D02	Fuligule milouin	F12	Marouette ponctuée
D04	Fuligule morillon	F15	Râle des genêts
D12	Harle huppé	G01	Huîtrier-pie
E14	Busard des roseaux	G07	Gravelot à collier interrompu
E16	Busard cendré	G10	Bécassine des marais
E19	Faucon pèlerin	G14	Courlis cendré
F10	Grue cendrée	G16	Barge à queue noire
F15	Râle des genêts	H16	Échasse blanche
G10	Bécassine des marais	J06a	Goéland leucopnée
H02	Chevalier gambette	J10	Mouette mélanocéphale
H16	Échasse blanche	K06	Sterne pierregarin
H17	Avocette élégante	M17	Torcol fourmilier
J11	Mouette rieuse	N05	Alouette lulu
M10	Pic cendré	P08	Pie-grièche écorcheur
M17	Torcol fourmilier	S11	Cisticole des joncs
P11	Pie-grièche grise		
Q03	Traquet motté		
R02	Locustelle luscinioidé		
S14	Pouillot de Bonelli		
U18	Bec-croisé des sapins		
V16	Grand corbeau		



J'ai rayé les noms des espèces qui, depuis l'établissement de ces listes rouges, ont soit disparu (pie-grièche grise), soit ne nichent plus que très irrégulièrement voire exceptionnellement (traquet motteux) et ce, pour chacune des régions, soit :

- 11 des 30 espèces classées en danger critique pour la Basse-Normandie en 2012 ;
- 4 des 24 espèces classées en danger critique pour la Haute-Normandie en 2013.

La nouvelle liste rouge concernera toute la Normandie ; elle a été établie par Clémentine Bély, salariée du GONm recrutée pour établir cette liste.

Le travail qu'elle a mené depuis novembre 2023 a conduit à l'envoi à l'UICN d'une liste.

L'UICN doit valider la méthode employée ; l'étape suivante sera la validation par le CSRPN à l'automne. Une fois passées ces deux étapes, la liste rouge sera validée et publiée. Pour le moment, le travail sérieux mené par Clémentine pour appliquer les critères établis par l'UICN et pas toujours applicables facilement aux oiseaux, est donc provisoire.

Toutefois, à titre d'information, je vous livre la liste des 24 espèces qui, normalement, devraient être classées en danger critique.

Code	Liste des nicheurs de Normandie en CR	Bref commentaire
A07	Grèbe à cou noir	Toujours aussi rare et de plus en plus localisé
B10	Butor étoilé	Toujours aussi rare et de plus en plus localisé
B12	Cigogne noire	Progresse mais toujours localisée, effectifs faibles
B13	Spatule blanche	Progresse mais toujours localisée, effectifs faibles
C09	Sarcelle d'hiver	
C10	Canard chipeau	Progresse mais toujours localisée, effectifs faibles
C12	Canard pilet	Toujours aussi rare
D01	Nette rousse	Bien établie en particulier à la réserve GONm de la Grande Noé, mais très localisée
D12	Harle huppé	Toujours localisé à la réserve GONm de Chausey, mais la reproduction n'est peut-être plus annuelle
E16	Busard cendré	Progresse mais toujours localisé, effectifs faibles
F15	Râle des genêts	Très fort déclin ; ne niche plus irrégulièrement que dans la vallée et l'estuaire de la Seine
F10	Grue cendrée	Toujours aussi rare et localisée
F12	Marouette ponctuée	Semble ne nicher (irrégulièrement ?) que dans l'estuaire de la Seine
G10	Bécassine des marais	Ne niche probablement plus de façon certaine
G16	Barge à queue noire	Ne niche probablement plus de façon certaine
J06a	Goéland leucophaée	Bien établi en particulier à la réserve GONm de la Grande Noé, mais très localisé
K10	Sterne caugek	Nidification irrégulière à la réserve GONm de Chausey
M10	Pic cendré	Semble encore nicher dans le sud-est de l'Orne
M17	Torcol fourmilier	Nidification très irrégulière, s'il niche encore
N03	Cochevis huppé	Nidification très localisée dans l'Eure
Q03	Traquet motteux	Nidification très irrégulière
T08	Mésange boréale	Déclin dramatique mis en évidence par le Nouvel atlas des oiseaux de Normandie
U12	Tarin des aulnes	Progresse mais toujours localisé, effectifs faibles
V02	Moineau friquet	Très fort déclin, de plus en plus localisé

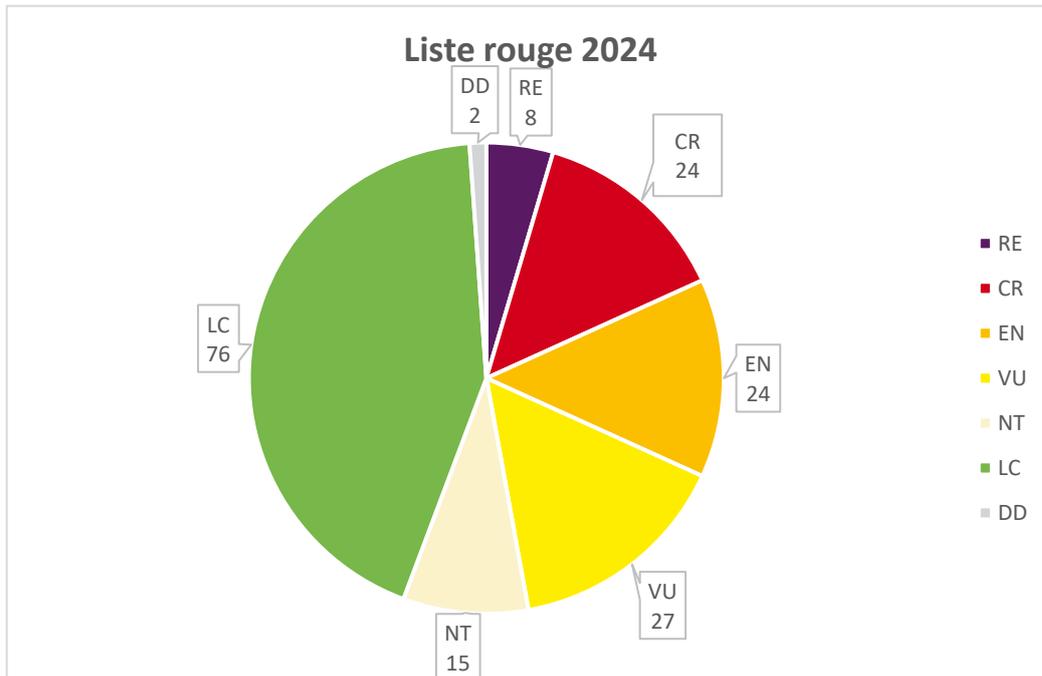
Ainsi donc, cette liste encore provisoire, entérine-t-elle la disparition du fou de Bassan, de la pie-grièche grise et du pouillot de Bonelli.

A nous d'agir pour éviter d'autres disparitions.

Gérard Debout

Merci à Clémentine pour son travail efficace. Merci aux différents participants qui ont participé au « comité d'expert » : Clémentine Bély, Bruno Chevalier, Alain Chartier, Gérard Debout, Bruno Dumeige, Jean-François Elder, Sophie Poncet, Géraud Ranvier, Jean-Philippe Siblet, Faustine Simon, Valentin Vautrain, Florent Clet (DREAL), Romain Matton ANBDD).

Voici le bilan global de cette future liste rouge :



Disparue (RE) : espèces ayant disparu de la région considérée mais subsistant ailleurs ;

En danger critique d'extinction (CR) : espèces menacées de disparition, avec un risque très élevé ;

En danger (EN) : espèces menacées de disparition, avec un risque élevé ;

Vulnérable (VU) : espèces menacées de disparition, avec un risque relativement élevé ;

Quasi menacée (NT) : espèces proches des seuils quantitatifs propres aux espèces menacées, et qui pourraient devenir menacées si des mesures spécifiques de conservation n'étaient pas prises.

Préoccupation mineure (LC) : espèces qui présentent un faible risque de disparition de la région ;

Données insuffisantes (DD) : espèces pour lesquelles les meilleures données disponibles sont insuffisantes pour déterminer directement ou indirectement leur risque de disparition



Grues cendrées (Photographie Gérard Debout)

Protection des milieux

La tourbière de Sèves (= tourbière de Baupte)

L'exploitation de la tourbière va devoir cesser à brève échéance, les pompages qui permettent l'extraction de la tourbe aussi. Actuellement, grâce aux fonds attribués par l'État, le PNR est chargé avec la Chambre d'agriculture de trouver des terres de substitution pour les agriculteurs impactés par la remontée du niveau des eaux dans le bassin de la Sèves. Parallèlement, un projet de Réserve naturelle nationale est lancé et, fait important, les finances allouées pour compenser l'impact agricole de l'arrêt des pompages le sont sous condition : il faut qu'une RNN soit créée. On peut donc raisonnablement penser que le projet est sur la bonne voie et que ce site de la plus haute importance ornithologique sera effectivement protégé à moyen terme.

Rappelons quelques données concernant l'hiver 2022-2023 : 17 000 oiseaux d'eau ont séjourné dont 8 000 anatidés ; pour le canard souchet et le fuligule milouin le seuil d'importance internationale est atteint.

Au printemps 2023, la plus belle héronnière multispécifique de Normandie comptait un total de 393 couples nicheurs : héron cendré, grande aigrette (probablement 75 % des nicheurs normands), aigrette garzette, héron garde-bœufs (probablement 20 % des nicheurs normands), spatule blanche (probablement 65 % des nicheurs normands) et 1 couple d'ibis falcinelle (seul couple nicheur normand). Plus de 50 couples de 11 espèces d'anatidés ont niché : cygne tuberculé, oie cendrée, tadorne de Belon, tadorne casarca, canard colvert, sarcelle d'hiver, canard chipeau, canard pilet, sarcelle d'été, canard souchet, fuligule milouin. Les limicoles ont niché sur les marges de la tourbière, en mai (vanneau huppé, courlis cendré, chevalier gambette, échasse blanche (extrait de Chevalier, B & Purenne, R 2023. Suivi ornithologique des marais du Bauplois. Septembre 2022 –Août 2023. 19 pages, GONm).

Gérard Debout



*A la fête de l'ADAME des marais fin juin à Marchésieux, présentation du projet de Réserve par Denis Létan, directeur du PNR et Gérard Debout
(Photographie Jacques Alamargot)*

Protection : réserves

Réserves de la vallée de la Sée

Une nouvelle réserve en vallée de la Sée (Sud Manche)

Le réseau des réserves du GONm s'enrichit d'un nouvel ensemble de prairies humides situées dans la vallée de la Sée sur la commune de Cuves. Les réserves du Montier (2 ha) et de l'Orange (20 ha) sont localisées dans la basse vallée en aval de Brécey. Cuves est au contraire en amont, sur le cours moyen de la Sée : ce détail est important car le bief du moulin de Cuves traverse la nouvelle réserve (il n'y a quasiment plus de moulins au-delà de Brécey, le fleuve perd de la pente et devient trop lent).

Parmi les projets de gestion, une parcelle actuellement cultivée en maïs sera rendue à la prairie. Une autre sera boisée en aulnes, saules, merisiers, etc. En aval, une parcelle actuellement en déprise, est occupée par une mégaphorbiaie où le bruant des roseaux, la cisticole, la bouscarle, etc. sont déjà nicheurs.

Il faudra être attentif au développement de la saulaie qui pourrait banaliser le milieu. Sur l'ourlet de ronciers de la rupture de pente en bordure, la linotte, l'hypolaïs, le bruant jaune, le traquet pâle sont déjà cantonnés. La partie agricole sera louée à un agriculteur : un bail environnemental encadrera les pratiques (mode d'exploitation, épandages, gestion de l'eau...).



Le propriétaire de ces 20 ha, l'entreprise LTP Loisel, a signé une convention avec le GONm le 16 juillet 2024, nous confiant la gestion du site. Cet ensemble de prairies humides, pâturées, fauchées ou en déprise, jouxte un refuge de 2 ha (propriété de l'entreprise SAS les Champs Jouault), zone humide suivie depuis 2018 et déjà riche de 72 espèces.

Un bâtiment existant doit servir de lieu d'accueil pédagogique au départ d'un circuit pédestre conduisant jusqu'à la prise d'eau du bief. La limite sud de la réserve borde la Sée et sa ripisylve qui sera gérée avec attention. De même, le réseau existant des anciens fossés, autrefois entretenus à la main dans la parcelle la plus humide, demandera une gestion attentive. Des aménagements spécifiques dans les combles du bâtiment sont prévus pour favoriser l'accueil des chauves-souris.

Jean Collette

ORE à Tirepied

Le 18 juin, nouvelle signature pour l'instauration d'ORE (obligations réelles environnementales) : c'est la quatrième que signe le GONm, la troisième concernant une de nos réserves.

Après donc Jobourg et Saint-Martin-Don, c'est la réserve de Tirepied qui voit sa protection garantie 99 ans (au moins).

C'est à l'étude de Me Bex, notaire à Granville, que le document a été signé ; nous tenons à le remercier pour sa gentillesse et sa compétence.

Gérard Debout

Les propriétaires de la réserve Jean et Nicole Collette et Gérard Debout (Photographie Claire Debout)



La réserve de Tirepied (Photographie Gérard Debout)

La nouvelle réserve ornithologique de Tournedos-sur-Seine

Après l'avoir proposé à Monsieur Jean-Philippe Brun, Maire de Tournedos-sur-Seine, G. Debout, président du GONm a signé le 10 juin 2023, une convention de gestion portant création de la réserve ornithologique du Cheminet à Tournedos (commune de Porte-de-Seine, propriétaire des parcelles).

Tournedos-sur-Seine est un petit village de l'Eure de 100 habitants pour une superficie de 5,6 km², il est situé dans les boucles de la Seine à environ 3 km à l'Est de Val-de-Reuil. Tournedos est devenu le 1^{er} janvier 2018 une commune déléguée au sein de la commune nouvelle de Porte-de-Seine (fig. 1). Sa situation géographique ainsi que la nature des habitats qui y sont présents en font une zone particulièrement riche d'un point de vue écologique et particulièrement en ce qui concerne l'avifaune. Depuis 10 ans, 136 espèces d'oiseaux y ont été recensées dont 42 peu fréquentes ou rares ou faisant partie de la liste rouge des oiseaux menacés (fig. 2).

La réserve de Tournedos se situe non loin de celle de la Grande Noé. Elle est constituée d'un bois humide, et s'étend sur une superficie d'un peu moins de 5 ha. Ce bois est occupé par une héronnière mais c'est aussi le premier site de nidification du milan noir avec succès reproducteur avéré en Normandie. La création d'une réserve sur ce site était donc amplement justifiée (fig. 3).

A l'initiative de Céline Chartier et grâce à Jean Marc Jansen, droneur, un dénombrement des hérons nicheurs a été réalisé le 2 avril 2024. Entre 70 et 100 nids ont pu être dénombrés à partir de l'analyse des photos alors que l'observation au sol n'avait révélé qu'une cinquantaine de nids. Une incertitude demeure donc concernant non seulement le nombre mais aussi la nature des espèces nicheuses ; il est éventuellement possible que des hérons blancs nichent sur une partie de la zone.

Le milan noir est détecté dans la zone en 1995, 2 jeunes sont observés pour la première fois en 2020, le succès reproducteur est confirmé en 2021 (2 jeunes à l'envol) et 2022 (1 jeune à l'envol). (C. Perrier, *Nidification certaine du milan noir dans l'Eure depuis 2020. Le Cormoran 23* (96) : 228-230).

Les actions de gestion du site seront très limitées, le bois et la végétation seront bien sûr laissés en libre évolution de manière à pérenniser la nidification des hérons et des milans. La principale action visera à éviter tout dérangement des hérons lors de la période de reproduction qui commence fin février avec les premières installations et se prolonge jusqu'à fin juillet.

A cette fin, des panneaux seront disposés au niveau des accès principaux de la réserve. Il sera demandé de ne pas y pénétrer au cours de cette période. Le simple fait de longer la zone en utilisant les chemins communaux est susceptible de créer du dérangement, nous avons pu le constater lors des opérations de comptage au sol.

L'observation des oiseaux, notamment des milans noirs, se fait très bien depuis le parking du cimetière, sans générer le moindre désordre. D'autre part, suite à notre rencontre avec le maire M. Brun, nous avons demandé que les chasseurs du secteur soient informés de l'existence de cette réserve et qu'ils s'engagent à ne pas y chasser au cours de cette période. Cette demande peut paraître curieuse s'agissant d'une réserve mais, il est probable que sa survie passe par l'acceptation de certaines concessions et par le maintien de rapports courtois entre les représentants du GONm et les représentants de la société de chasse qui ont tendance à se comporter en terrain conquis sur l'ensemble de la zone. Ainsi, il est fortement recommandé d'utiliser uniquement le chemin communal qui longe la réserve à l'Ouest lorsque l'on souhaitera mener des actions de prospection.

Le suivi scientifique de la réserve sera coordonné par Céline Chartier, il visera essentiellement à suivre l'évolution de la héronnière au cours du temps et à s'assurer du succès reproducteur des milans noirs. Le risque de dérangement des hérons et la nature marécageuse du sol rendent les autres prospections très problématiques.

Nous remercions non seulement le conseil municipal et M. Brun, maire de Tournedos-sur-Seine, pour la confiance qu'ils nous ont accordée en acceptant de signer la convention de gestion mais aussi les observateurs réguliers du secteur, notamment Christine Perrier, Daniel Basley et Christian Gérard qui furent les premiers à repérer la nidification du milan noir dans la réserve.

Alain Gilles, conservateur de la réserve de Tournedos-sur-Seine

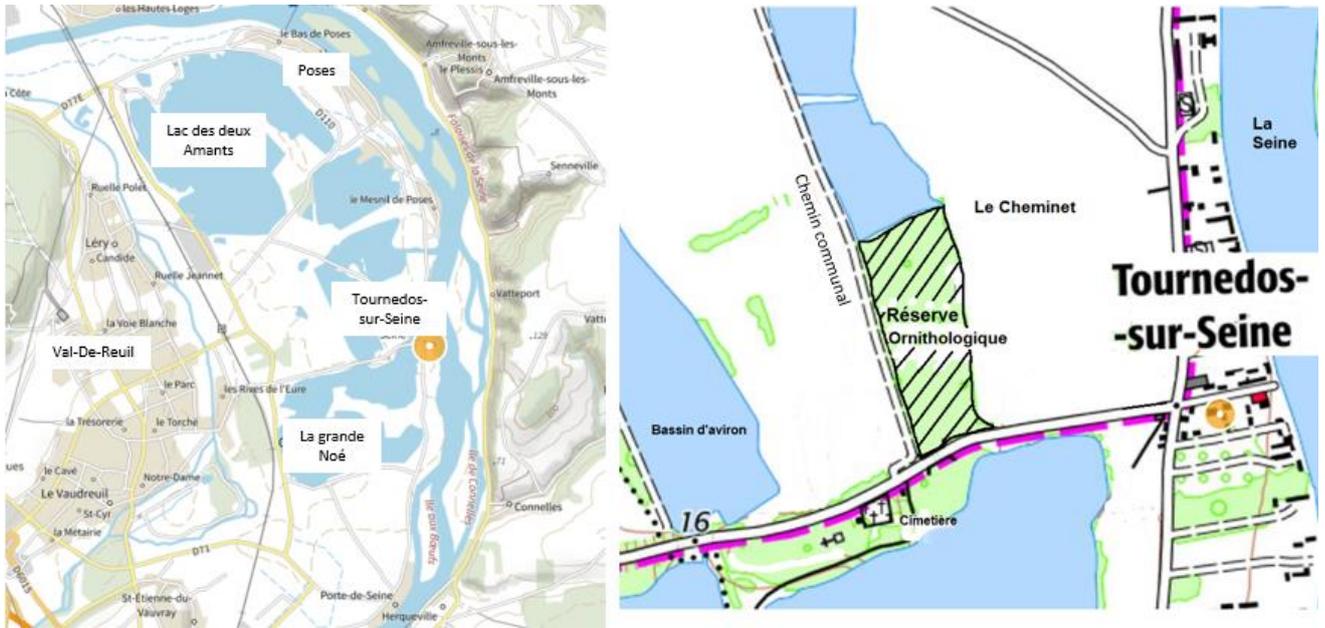


Figure 1 : Plan de situation de la réserve

Héron cendré (<i>Ardea cinerea</i>)	Tourterelle des bois (<i>Streptopelia turtur</i>)
Épervier d'Europe (<i>Accipiter nisus</i>)	Martin-pêcheur d'Europe (<i>Alcedo atthis</i>)
Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	Pic noir (<i>Dryocopus martius</i>)
Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)	Pie-grièche écorcheur (<i>Lanius collurio</i>)
Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	Phragmite des joncs (<i>A. schoenobaenus</i>)
Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)	Traquet pâtre (<i>Saxicola rubicola</i>)
Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	Loriot d'Europe (<i>Oriolus oriolus</i>)
Œdicnème criard (<i>Burhinus oedicanus</i>)	

Tableau 1 : Liste non exhaustive des oiseaux nicheurs certains, Tournedos-sur-Seine ; source GONm, Faune-Normandie, mai 2024



Figure 2 : La héronnière

Plans de gestion des réserves, règlements français et traités européens

En 2023, le réseau des réserves ornithologiques du GONm compte 41 sites regroupés en 25 réserves. Ainsi, le GONm contribue-t'il à sauvegarder la richesse de l'avifaune de Normandie et les milieux nécessaires à sa conservation.

Sur nos réserves, le GONm fait de l'ornithologie mais ne se limite pas à cela et, dans la mesure de ses compétences ou des financements qu'il obtient, il sait élargir son champ d'études.

Fin 2023, le GONm gérait 835 ha dont 349 ha en propriété grâce à 23 conservateurs bénévoles et 10 salariés. Au total, le réseau des 25 réserves du GONm se répartissait comme suit : 10 réserves dans la Manche, 6 dans le Calvados, 3 dans l'Orne, 3 dans l'Eure et 3 en Seine-Maritime.

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le GONm a acquis 4,5 ha de marais dans la vallée de la Taute (marais de Carentan) ce qui porte à 354 ha la superficie de réserves dont le GONm est propriétaire sur l'ensemble de la Normandie, dont 275 ha dans les marais de Carentan et 265 pour la seule vallée de la Taute.

Cet achat est aussi le 8^{ème} gabion acheté par le GONm dans les marais : ce qui diminue d'autant la pression de chasse. Le GONm est aussi propriétaire de plus de 10 ha dans la Vallée de l'Aure, 26 dans la vallée de la Sée, 28 dans la vallée de la Risle, 4 dans la plaine de Caen et 3 dans le Pays d'Ouche, soit un total de plus de 350 ha.

Enfin (voir ci-dessous), un nouveau site vient d'être mis en réserve dans la vallée de la Sée : Les Etouvières à Cuves, une convention concernant 20 ha vient d'être signée, ce qui porte à 855 ha les surfaces gérées par le GONm.

En résumé : 855 ha dont 354 en propriété

Merci à l'AESN pour son aide et au Fonds vert.

Pour en savoir plus, deux sources d'information :

<http://www.gonm.org/index.php?post/419> RRN la revue électronique du GONm qui présente annuellement la vie du réseau des réserves du GONm

<http://forum.gonm.org/viewtopic.php?f=12&t=644> : le fil de discussion consacré aux réserves sur le Forum du GONm

Par ailleurs, nous avons signé trois ORE (obligations réelles environnementales) pour trois de nos réserves : le Nez-de-Jobourg, Le Montanglier à Saint-Martin-Don et Le Montier à Tirepiéd, qui assurent donc leur préservation pour une durée conséquente de 99 ans.

Le dernier volet est l'action administrative visant à faire reconnaître le **statut de protection forte** à nos réserves. Pour cela, outre les ORE, nous entamons la rédaction de plans de gestion et de dossiers pour faire désigner en ZNIEFF les sites qui ne le sont pas encore et à agir pour que des arrêtés de protection de biotope soient pris.

Actuellement, la Réserve naturelle de Vauville et la Réserve naturelle régionale des marais de la Taute ont des plans de gestion validés par le CSRPN.

La réserve de la Grande Noé a un plan de gestion récent qui commence à être mis en œuvre. Les réserves de Chausey et de Saint-Marcouf ont un plan de gestion pratiquement achevé.

Clémentine Bély est désormais chargée de rédiger des plans de gestion sommaires pour la plupart des autres sites : Jobourg, Bréville, Saint-Sylvain, Saint-Martin-Don et Fay mais, d'abord, elle va commencer par les réserves qui concernent des prairies humides :

- Vallée de la Risle (Corneville) ;
- Vallée de la Sée (Le Montier, L'Orange et Les Etouvières) ;
- Vallée de l'Aure (Colombières et Canchy).

Ce printemps et en ce début d'été, nous lui avons fait découvrir ces différents sites.

Tout irait pour le mieux si certains agents de l'administration française ne s'évertuaient pas à nous empêcher d'agir pour protéger la nature. Ainsi, depuis deux ans, nous ne pouvons pas mettre en œuvre le plan de gestion des réserves de la vallée de la Taute, validé par le CSRPN, car certaines des actions ne respecteraient pas le SAGE, la loi sur l'eau et je ne sais quoi encore. Pourtant, ces mesures de gestion ont pour but, au cœur d'une ZPS, de favoriser des espèces inscrites à l'annexe 1 de la directive européenne relative aux oiseaux.



Le Cap, réserve de la vallée de la Taute

Un traité international s'impose aux règlements locaux et aux lois ... ce que n'ont pas compris nos vaillants empêcheurs d'agir, certains allant même jusqu'à prôner de combler les fossés des marais pour aller dans le sens du SAGE !

J'ai donc écrit à l'Union européenne qui a répondu entre autres :

Il va donc falloir que l'administration française nous laisse œuvrer même au prix de changements réglementaires.

Gérard Debout

cadre sur l'eau⁽⁵⁾. Il est donc important que les autorités françaises vous permettent de mettre en œuvre le plan de gestion de vos réserves naturelles conformément au cadre réglementaire du document d'objectifs du site pour que vous puissiez contribuer aux objectifs de restauration. Pour ce faire, il faut adapter les réglementations locales pour les mettre en conformité avec le droit européen afin de garantir la restauration des mares et des marais. Nous vous confirmons que la réglementation européenne prime sur une réglementation française contraire. Les juridictions nationales sont les mieux placées pour faire appliquer le droit européen de l'environnement au niveau national.



*Ibis falcinelle ; tourbière de Baupte
(Photographie Francis Bellamy)*

Sommaire PC 254

Page 2 : Votre association
Pages 3 à 8 : Partager
Pages 9 à 17 : Connaître
Pages 18 à 27 : Protéger

**Bulletin de liaison
des adhérents du GONm**

